

Suicides : les fonctionnaires aussi

STRESS AU TRAVAIL. Le phénomène ne frappe pas que France Télécom. En 2009, 17 agents de l'Équipement se sont donné la mort, 24 au ministère des Finances en 2008. Enquête.

Le Parisien 16/03/2010

Impôts et douanes touchés par la souffrance au travail

Selon nos informations, un cadre des impôts de Saint-Omer (Pas-de-Calais) a mis fin à ses jours il y a quelques jours. Mais, au ministère, ni la direction ni les syndicats ne souhaitent se faire l'écho de cette triste actualité. Et pourtant... En juin 2009, le rapport annuel de la médecine de prévention avait provoqué un électrochoc, en répertoriant pour la première fois « 1 872 situations de souffrance (...) et 35 cas de suicides (dont cinq sur le lieu de travail) » en 2008. Particulièrement touchées, les administrations des impôts et des douanes. Un chiffre raboté par la suite : en décembre, on ne recensait plus que « 24 décès », « tous en dehors du lieu de travail »... Surtout, aucun lien n'a été établi entre ces suicides et le travail des agents.

Un recensement des risques psychosociaux est en cours à Bercy

Dans l'entourage d'Eric Woerth, ministre du Budget, on explique cette diminution par le fait qu'« une analyse approfondie de chaque cas a eu lieu », et que « certains suicides avaient été comptés deux fois ». Mais

le syndicat FO-Finances dénonce, lui, l'« opacité » de cette « évaporation statistique ». Et tous les syndicats se rejoignent sur un point : la pression ne cesse de s'amplifier sur les 165 000 agents de cette vaste maison. « Année après année, les objectifs sont réévalués et les délais raccourcis », regrette Vincent Drezet, du Snui, qui souligne que « de plus en plus d'agents en souffrance se tournent vers un médecin ».

« Déménagements, fusions, nouvelles règles de notation, mise en place de primes de résultat... le changement est permanent », renchérit Hélène Fauvelle, de FO DGFIP (Direction générale des finances publiques). Aujourd'hui, les syndicats de Bercy réclament une analyse « sérieuse et systématique » de chaque cas de suicide et un recensement de tous les risques psychosociaux est en cours. Un autre élément, surtout, changera bientôt la donne : alors qu'aujourd'hui, dans le secteur public, les familles doivent apporter la preuve d'un lien entre suicide et souffrance au travail, d'ici peu, tout suicide commis sur le lieu de travail sera d'office considéré comme ayant un rapport avec l'activité professionnelle.

O.P.

C'est l'un des effets collatéraux de la vague de suicides chez France Télécom où, depuis janvier, une dizaine de salariés ont encore mis fin à leurs jours : peu à peu, la plupart des entreprises recensent et analysent tous les cas possibles de « souffrance au travail ». Les arrêts maladie à répétition, les dépressions nerveuses et autres manifestations psychosomatiques de salariés stressés sont examinés à la loupe. Et c'est justement en effectuant ce travail d'inventaire que certains employeurs découvrent... l'ampleur des dégâts. Dans le privé, bien sûr, mais, plus étonnant, dans le secteur public, pourtant plus protecteur au regard du droit du travail.

Une volonté de mettre en place un système d'alerte

En 2009, le ministère de l'Écologie de Jean-Louis Borloo a ainsi détecté 17 suicides parmi ses agents de l'Équipement. Une circulaire (*lire ci-dessous*) que notre journal s'est procurée sensibilise les directeurs régionaux de l'Équipement aux signes « avant-coureurs » permettant de prévenir les drames. Au ministère de l'Économie et des Finances, un rapport de la médecine de prévention a chiffré à 35, puis à 24, le nombre de suicides en 2008. Là aussi, la volonté est de mettre en place un système d'alerte efficace afin de détecter en amont les agents les plus fragiles. Certes, dans ces deux ministères, on est encore loin des taux records enregistrés depuis des années dans l'Éducation nationale ou la police (*voir repères ci-contre*). Il n'empêche. Dans les administrations de l'équipement, des douanes ou des impôts, où les fusions et autres réorganisations se sont multipliées ces dernières années, certains ne suivent pas le rythme des réformes.

« Ce qui pèse le plus, ce n'est pas tant le changement, dans le court terme, que le manque de visibilité et l'inquiétude sur l'avenir », décrypte le secrétaire général de FO-Finances, Laurent Aubursin.

ODILE PLICHON ET
MARC PAYET

Le ministère de l'Écologie de Jean-Louis Borloo prend très au sérieux les risques de suicides parmi les 67 000 fonctionnaires, et notamment les agents de l'Équipement. Témoin, cette circulaire de 64 pages que nous nous sommes procurée. Intitulée « Démarche de prévention des gestes suicidaires », le document a été envoyé le 10 novembre à tous les directeurs régionaux.

Les chiffres sont préoccupants. En quatre ans, 75 suicides se sont produits parmi les personnels de ce ministère, dont 17 en 2009. Soit un taux de suicides de 25 pour 100 000, très au-dessus de la moyenne nationale, qui est de 16 pour 100 000. La pendaison (38 % des cas) est devant les armes à feu (24 %) et les ingestions de substances toxiques le mode opératoire le plus utilisé.

« Pendant des années, ces phénomènes n'étaient pas vraiment pris au sérieux »

JEAN-MARIE RECH, CGT DE L'ÉQUIPEMENT

Derniers exemples en date, Bruno G., un agent d'exploitation des routes, de Mansles (Charente), âgé de 49 ans, s'est donné la mort à son domicile le 5 mars dernier. En décembre 2009, Denis D., 57 ans, un fonctionnaire de la DDE du Mans, s'était aussi suicidé chez lui trois mois avant que Philippe G., chef de service aux affaires maritimes à La Rochelle, ne se tue. Il devait être muté à Bordeaux.

« Généralement, les personnes qui se sont suicidées à cause de leur travail sont compétentes, professionnelles », indique la circulaire. Mais

« on leur demande subitement trop et elles n'arrivent plus à supporter la pression ». Il existe aussi des facteurs aggravants comme « la rigidité de la pensée, l'agressivité ou les sévices physiques subis durant l'enfance ». Selon un fonctionnaire spécialiste de ce sujet, « beaucoup de ces personnels ont perdu leur repère et sont gagnés par un sentiment d'inutilité et de perte d'estime de soi. Ils ont mal vécu les nombreuses réorganisations successives survenues ces dernières années à l'Équipement ».

Pour prévenir les drames, la circulaire prévoit de lancer une étude épidémiologique et une formation de l'encadrement. « Il était vraiment temps car, pendant des années, ces phénomènes n'étaient pas vraiment pris au sérieux », explique Jean-Marie Rech, de la CGT de l'Équipement.

M.P.